

Pauline Otzenberger

1. — OVIDE, *Les Métamorphoses*, éd. et trad. G. LAFAYE, 3 vol., Paris, Les Belles Lettres, 1928-1930, t. 2, VIII, v. 1-151. S. Cerrito souligne que « la métamorphose en oiseau est peut-être une invention ovidienne, qui transforme ainsi l'aboutissement final des versions antérieures qui racontaient la mort de la princesse » (S. CERRITO, « En un oiselet la muèrent » : Scylla de Mégare dans l'*Ovide moralisé* », dans *Déduits d'oiseaux au Moyen Âge*, dir. Ch. CONNOCHIE-BOURGNE, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2009, p. 69-81, p. 73).

4. — Nous ne considérons pas comme une nouvelle version la *Bible des poètes*, publiée à trois reprises par Antoine Vêrard (1493, ca 1497, ca 1507) puis par Philippe Le Noir (1423, 1431). Malgré un nouveau titre, l'immense majorité du texte est identique à celui de Mansion : seul le prologue et la chanson d'Orphée sont réécrits, et certaines parties introductives sont supprimées. Sur ce texte, voir S. CERRITO, « À propos de la *Bible des poètes* », *Le Moyen Français*, t. 69, 2011, p. 1-14.

Grand Olympe des histoires poétiques en prose de Romain Morin, paraît à Lyon en 1532 et présente un projet opposé à celui de l'imprimeur brugeois. L'éditeur ambitionne de donner à lire Ovide *selon le naturel*⁵, et supprime non seulement les passages herméneutiques, mais aussi toute mention qui pourrait laisser entendre une superposition de voix afin de ne laisser la parole qu'au poète antique, projet que Morin parvient magistralement à effectuer en effaçant l'ensemble des mentions qui pouvaient apparaître comme des interférences⁶. La dernière version est une mise en vers du *Grand Olympe*, composée en alexandrins par Christofle Deffrans et imprimée à Niort par Thomas Portau en 1595. Nous avons découvert très récemment cette réécriture et ne sommes pas encore en mesure d'en détailler tous les enjeux, mais nous pouvons souligner que les poèmes préliminaires s'inscrivent dans la tradition de défense de la langue française de la seconde partie du xvi^e siècle, et nous verrons ici que la fable de Scylla est réécrite selon des canons de la Renaissance⁷.

Nous nous pencherons sur les principaux aspects de ces trois versions, après une brève étude de l'*Ovide moralisé* en vers et de la prose de Bourgogne, seconde mise en prose du texte du xiv^e siècle⁸ et modèle de l'*editio princeps*. Cette étude nous permettra de constater quels infléchissements par rapport au texte d'Ovide se lisent dans ces rédactions et ainsi de prendre en considération l'état textuel qui précède la tradition imprimée. Nous observerons ensuite comment s'effectue le traitement

5. — Ce projet est annoncé dans le prologue du premier volume : *digne que tel livre soit par icelle leu selon le naturel du livre sans allegories (Le grand Olympe des Histoires poétiques [...], 3 vol., Lyon, Romain Morin, 1532, Paris, BnF, RES P-YC-1627, t. 1, fol. 1v^o)*.

6. — Nous désignerons dorénavant ce texte par le titre abrégé *Grand Olympe*. Nous ne conservons aucune édition antérieure à 1532, et si Antoine du Verdier fait remonter la première édition à 1530, les analyses effectuées dans notre thèse ont montré que l'œuvre de Morin était *a priori* composée à partir de l'édition de 1531 de la *Bible des poètes*, ce qui irait à l'encontre d'une première édition en 1530. Sur ce texte, voir S. CERRITO, « Une relecture renaissante de l'*Ovide moralisé* en prose : *Le Grand Olympe des histoires poétiques* (Lyon, 1532) » dans *Ovide en France du Moyen Âge à nos jours. Études pour célébrer le bimillénaire de sa mort*, dir. S. CERRITO et M. POSSAMAÏ-PÉREZ, Paris, Classiques Garnier, 2021 (*Rencontres*, 512), p. 173-204.

7. — *Les Histoires des poètes comprises au grand Olympe [...]*, Niort, Thomas Portau, 1595, Paris, BnF, RES G-YC-738. Ce texte avait précédemment été considéré tantôt comme une réimpression du texte de Morin, tantôt comme une nouvelle traduction des *Métamorphoses* (S. CERRITO, « Une relecture renaissante », p. 180 ; J.-C. Brunet, *Manuel du Libraire et de l'Amateur de Livres*, 12 vol., Paris, Firmin-Didot, 1860-1865, t. 4, p. 284-285).

8. — Deux mises en prose indépendantes l'une de l'autre voient le jour au xv^e siècle. La première, la prose d'Anjou (1466), présente des objectifs tout à fait différents de la seconde, et ne donnera lieu à aucune réécriture. Elle n'a pas non plus influencé la tradition imprimée. La prose de Bourgogne (ca 1470) est conservée dans trois manuscrits ; nous utilisons celui qui a appartenu à Louis de Bruges, probable commanditaire de l'œuvre : *Ovide moralisé en prose II*, Paris, BnF, ms. fr. 137. Sur l'ensemble des remaniements en prose, voir S. CERRITO, « La réception du texte. Les mises en prose », dans *Ovide moralisé. Livre I*, t. 1, ch. XII, p. 236-566.

L'*Ovide moralisé* et la prose de Bourgogne

[...] *cape pignus amoris*
Purpureum crinem nec me nunc tradere crinem,
*Sed patrium tibi crede caput*¹⁰ [...]

La symbolique est exploitée par les commentateurs médiévaux, et l'analogie entre le cheveu et la tête est soulignée tant par Arnoul d'Orléans que par Jean de Garlande ou Giovanni del Virgilio¹¹. Aucun de ces commentaires ne paraît être la source de l'*Ovide moralisé*, mais l'« exposition¹² » évhémeriste de notre texte laisse penser que l'auteur a dû s'appuyer sur une explication exploitant une telle analogie¹³. En effet, dans cette

13. — L'auteur de l'*Ovide moralisé* utilise diverses sources afin de rédiger son texte, à la fois dans les parties narratives et herméneutiques ; sur ce sujet, on verra J. ENGELS, *Études sur*

16. — OVIDE, *Les Métamorphoses*, éd. cit., VIII, v. 76-80 (« J'oserai passer à travers les flammes et les glaives ; mais, après tout, il n'est pas besoin ici de flammes ni de glaives ; pour moi je n'ai besoin que d'un cheveu de mon père ; il m'est plus précieux que l'or ; voilà la poupre qui doit assurer mon bonheur et satisfaire tous mes désirs. »)

17. — *Ovide moralisé*, éd. cit., VIII, v. 211-213.
18. — *Ibid.*, VIII, v. 228-232.
19. — *Ibid.*, éd. cit., VIII, v. 82-86.

Ces réductions correspondent aux habitudes du remanieur : celui-ci propose une rédaction très proche du texte en vers, tout en raccourcissant régulièrement les pauses narratives au profit de l'avancée de l'histoire, ce qui doit être considéré en regard des canons stylistiques des mises en prose du xv^e siècle²⁰. Les enjeux de la fable ne sont pas modifiés par rapport au texte en vers, mais les choix rédactionnels du prosateur atténuent le lyrisme et l'expression de la souffrance.

Au sein du discours herméneutique, le prosateur ne modifie pas non plus la portée de l'exposition conservée, mais corrige son modèle. Comme dans le reste de la rédaction, l'allégorie religieuse est supprimée²¹ ; dans l'explication évhémériste, les incohérences créées par le glissement du cheveu à la tête ne se lisent plus. L'adjectif *sor* est effacé²², de même que les vers mettant à distance la décapitation réelle. Le prosateur reprend en revanche l'énoncé de vérité générale proposé ensuite, mais l'adapte en fonction de la lettre de la fable :

*Homs guerriers qui n'a ou main metre
Ne que doner ne que prometre
A ceulz qui li vuelent aidier*²³.

*Homme guerroyeur pert bien le chief quant son tresor pert*²⁴.

Ces deux passages seront les uniques lieux de l'exposition modifiés par Colard Mansion²⁵, qui adapte de nouveau l'explication en fonction de la fable, au sein de laquelle l'éditeur parle du cheveu plutôt que de la tête.

[illegible]

20. — Sur les dynamiques à l'œuvre dans les mises en prose, on pourra voir G. DOUTREPONT, *Les Mises en prose des épopées et des romans chevaleresques du XIV^e au XVI^e siècle*, Bruxelles, Palais des académies, 1939 ; N. ARRIGO, « La réécriture française : quelques éléments pour un état des recherches », dans *Réécritures. Regards nouveaux sur la reprise et le remaniement de textes, dans la littérature française et au-delà, du Moyen Âge à la Renaissance*, dir. D. KULLMANN et S. LALONDE, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 2015 (*Studies and texts*, 190), p. 301-318 ; F. SUARD, « Les mises en prose épiques et romanesques : les enjeux littéraires », dans *Mettre en prose aux XIV^e-XVI^e siècles. Approches linguistiques, philologiques, littéraires*, dir. M. COLOMBO TIMELLI, B. FERRARI et A. SCHOYSMAN, Turnhout, Brepols, 2010 (*Texte, codex & contexte*, 11), p. 33-52.

21. — Le prosateur ne conserve en effet que les explications physiques, historiques et parfois morales. Précisons que la rédaction est effectuée à partir de la version non-remaniée en vers, et non pas à partir d'une version déjà dépourvue d'allégorie. Sur ces aspects, voir en particulier S. CERRITO, « L'*Ovide moralisé* mis en prose à la cour de Bourgogne », dans *Mettre en prose aux XIV^e-XV^e siècles*, p. 109-117.

22. — *Silla despouilla son pere Nisus du chief, ce fut du grant tresor qu'il avoit amassé (Ovide moralisé en prose II, fol. 102v°).*

23. — *Ovide moralisé*, éd. cit., VIII, v. 377-379.

24. — *Ovide moralisé en prose II*, fol. 102v°.

25. — Silla despoulla son pere Nysus du **chevel fatal**, ce fut du grant tresor qu'il avoit amassé ; Homme guerroyeur pert bien **sa puissance** qui son tresor pert. [nous soulignons] (*Les Métamorphoses*), fol. 195r.

L'editio princeps de Colard Mansion

L'*editio princeps* est composée à partir de deux sources principales : la prose de Bourgogne et l'*Ovidius moralizatus*²⁶. Le modèle latin fournit le discours allégorique qui accompagne les parties narratives issues de la prose française. Il n'existe cependant pas une répartition nette entre récits et explications : les explications de la prose de Bourgogne sont reprises, et le texte de Bersuire peut être utilisé dans l'écriture des fables, ce que nous remarquons dans le récit de Scylla. C'est en effet à partir de l'*Ovidius moralizatus* qu'est effectué le retour au parricide symbolique, et non pas grâce aux *Métamorphoses*²⁷. L'écho avec la narration berchorienne se perçoit de manière évidente dans la description de Nisus, au début de la fable :

*Nisus rex in capite quendam crinem aureum, regis et regni fatalem. Fatum enim erat, quod, quamdiu ille crinis ipsius capiti inhereret, ipse rex viveret et regnum tutum ab hoste maneret*²⁸.

*Cestui roy Nysus avoit en son chief un cheveil entre les autres comme de fin or qui estoit de tele destinee que aussy longuement qu'il le porteroit sans l'arrachier ou copper, que lui, sa cité, ne son royaume ne pouroit estre vaincu ne conquis*²⁹.

L'imprimeur remplace ensuite la tête par le cheveu dans l'ensemble de la fable mais aussi, nous l'avons dit, dans l'explication historique, sans apporter de plus amples modifications. Au contraire de ce que nous avons constaté pour l'*Ovide moralisé* en vers, le choix de Mansion doit être perçu en fonction des parties herméneutiques, plutôt que comme une volonté d'infléchir la narration. Reprenant plusieurs des allégories berchoriennes, l'éditeur brugeois se doit de modifier le discours de la fable afin d'assurer une cohérence dans son discours. Les explications

26. — Mansion utilise la première version de l'œuvre de Bersuire, rédigée indépendamment de l'*Ovide moralisé*. Le texte se lit dans Petrus BERCHORIUS, *Ovidius moralizatus*, éd. et trad. allemande Ch. MEIER et A. STENMANS, Berlin / Boston, De Gruyter, 2021. Dans les passages sur Scylla de l'*editio princeps*, seuls la prose de Bourgogne et l'*Ovidius moralizatus* servent de modèles.

27. — Le texte d'Ovide semble néanmoins avoir été utilisé ailleurs, notamment dans la fable de Philomena où l'éditeur rétablit le discours de la jeune femme après le viol de Térée, dans une rédaction très proche de celle qui se lit dans les *Métamorphoses*.

28. — Petrus BERCHORIUS, *Ovidius moralizatus*, éd. cit., p. 326. Les variantes concernant la couleur du cheveu (pourpre ou or) se lisent dans l'ensemble de la tradition médiévale. Nous traduisons : « Le roi Nisus avait sur la tête un cheveu d'or, fatal à lui-même et à son royaume. Il avait en effet été prédit que tant que ce cheveu serait sur sa tête, le roi vivrait et le royaume resterait protégé de l'ennemi. »

29. — *Les Métamorphoses*, fol. 191v°.

Nous pouvons par Nysus, roy d'Archade, entendre l'entendement ou rayon qui demeurent et segnourissent en la cité de science. Les cheveux d'icelui sont les vertus, et souverainement par le chevel fatal et doré nous entendons charité, qui est vertu doree, car pour certain elle anoblit et parfait toutes les autres³⁰ [...].

La comparaison avec Dalila est suivie de divers exemples scripturaires de trahison, lesquels sont conclus par une actualisation morale :

In fine, la figure de Scylla devient un prétexte afin de souligner les maux contemporains à l'imprimeur, et ce n'est pas l'héroïne en elle-même qui retient l'attention de Mansion, mais la puissance herméneutique de son acte. L'éditeur ne s'attache pas à renouveler la figure de la jeune femme ; notamment, il souligne toujours avec la même force sa cruauté et sa folie, malgré le retour au parricide symbolique. Outre celui-ci, nous ne constatons qu'un seul autre changement important, à savoir la restructuration du récit, qui prend désormais place entre la fin du livre VII et le début du livre VIII. Ce livre débute avec le monologue intérieur, qui est donc mis en valeur et réacquiert une portée réelle, puisque les lignes qui annoncent la voie que suivra Scylla sont supprimées :

Mansion redonne ainsi davantage d'importance au dilemme et aux doutes de la jeune femme, qui ne seront résolus qu'à la fin de son monologue. Si le choix de Scylla s'effectue au terme d'un raisonnement qui retrouve une importance en soi, l'héroïne conserve néanmoins toute sa monstruosité, et les aspects qui lui sont conférés ne sont pas, nous le disions, modifiés par rapport aux versions précédentes. Nous remarquons d'ailleurs que

30. — *Ibid.*, fol. 194r^o. Petrus BERCHORIUS, *Ovidius moralizatus*, éd. cit., p. 327.

31. — *Les Métamorphoses*, fol. 194v°. Petrus BERCHORIUS, *Ovidius moralizatus*, éd. cit., p. 328.

32. — *Les Métamorphoses*, fol. 194v°.

33. — *Ovide moralisé en prose II*, fol. 101r^o. Le texte en vers (VIII, 82-86) est cité *supra*.

Le Grand Olympe des histoire poétiques

35. — Voir A. M. CAVANNA, « Tra elegia e tragedia: descrizione letteraria e visualizzazione artistica del mito di Scilla, filia Nisi, nel Cinquecento veneziano », *Fontes*, t. 31-34, 2013-2014, p. 19-45, ici p. 33.

rations chrétiennes et païennes étaient liées, ce qui va à l'encontre du projet de l'éditeur, qui se réfère ici directement à Ovide. Dans le reste de la rédaction, l'utilisation du texte ovidien n'est que ponctuelle : elle se remarque au livre IX avec l'épître de Biblis, composée en vers³⁶, ainsi que dans la fable de Scylla, où les *Métamorphoses* sont traduites en prose et complètent le modèle français.

Lors du discours de Scylla à Minos après l'abandon de la première par le second, nous lisons deux amplifications, qui ouvrent et ferment la prise de parole. Ces ajouts permettent de redonner au discours les couleurs pathétiques que le prosateur de Bourgogne avait atténuées. La fille de Nisus laisse entendre sa colère et sa plainte après avoir été abandonnée :

*O auteur de mes merites, preferé à mon pere et à mon pais, ingrat et cruel !
Où fouys tu ? La verité duquel est nostre merite et nostre crime ne te peult
pas amollir ? Nostre don, nostre amour, nostre toute esperance en toy et
nostre honte ? Si je m'en retourne, tu t'en vas et si me laisses.*

*O mon pere Nisus, le bon et vaillant roy, prens maintenant juste punition de
ta desloyalle fille ! Et vous, murailles trahies par nostre faulceté, esjouyssez
vous de noz mauix que à droit meritons. Par quoy, toy qui as vaincu par
nostre crime, ensuys le crime ? La fuyte rien ne t'a proffité, ingrat de mes
merites : je te suyvey partout et jamais jour de ma vie je ne te laisseray³⁷.*

La première insertion traduit les vers qui introduisent le discours dans les *Métamorphoses* :

*« Quo fugis, » exclamat « meritorum auctore relictā,
O patriae praelate meae, praelate parenti ?
Quo fugis, inmitis, cuius uictoria nostrum
Et scelus et meritum est ? Nec te data munera, nec te
Noster amor mouit, nec quod spes omnis in unum
Te mea congesta est ? Nam quo deserta reuertar³⁸ ? »*

La traduction, calquée sur le texte latin, est assez maladroite : ce n'est plus Scylla qui est l'autrice des *merites* mais Minos, la *uictoria* devient

36. — S. CERRITO, « Une relecture renaissante », art. cit., p. 191-193.

37. — *Grand Olympe*, t. 2, fol. 41v°. Le premier passage remplace l'apostrophe *Faulx et de pute origine* ; seule la dernière proposition du second est présente dans la rédaction précédente.

38. — OVIDE, *Les Métamorphoses*, éd. cit., VIII, v. 108-113 (« Où fuis-tu ainsi, abandonnant ta bienfaitrice, ô toi que j'ai préféré à ma patrie, que j'ai préféré à mon père ? Où fuis-tu, cruel ? ta victoire est à la fois mon crime et mon bienfait. Rien ne t'a donc touché, ni mes services, ni mon amour, ni la pensée que toutes mes espérances reposaient sur toi ? car maintenant que tu m'abandonnes, où vais-je retourner ? »).

[...] *Exige poenas,*
Nise pater. Gaudete malis, modo prodita, nostris
Moenia. Nam, fateor, merui [...]

*Nil agis, o frustra meritorum oblite meorum ;
Insequar inuitum*³⁹ [...].

Fuy d'icy mauldite et desloyalle fille ! Les dieux te confondent quant tu as osé mettre tes mains violentes et enragees au chief de ton vaillant

[illegible]

42. — *Les Métamorphoses*, fol. 191v°.

46. — *Les Histoires des poètes*, fol. 143v^r. Dans le *Grand Olympe* en prose, c'est avec la mention de l'acte cruel que la narration reprend : *Après ces parolles fut la desloyalle trop hardie à mal faire* (fol. 40v^o).

« Ores (disoit tout bas) puis accomplir mon vueil,
Jamais ne trouverai heure plus opportune,
À suyvre le destin que m'appreste Fortune⁴⁷. »

*Et voyant qu'elle avoit son pere à tort trahi,
Son amour refusa. Mais il fut ebahi
Se voir victorieux par tel fait incredible,
Subjuguant par destin une chose invincible*⁴⁸.

*Congnoissant que je l'aime et que lui suis fidelle,
M'aimera par après d'amitié mutuelle.
Voire dans son pays lors il m'emmenera
Et Pasiphé sa femme pour moi il quittera*⁴⁹.

*Se aultruy sentoit telle destresse que pour amours sens, ja ne seroit si souffrant que il ne me **destruisist**, si pouvoit, ce qui nuit à son amour. À quoy attens je donc⁵⁰ ?* [nous soulignons]

50. — *Grand Olympe*, t. 2, fol. 40v°.

Dans la version en vers, la confusion entre le général et le particulier est supprimée au profit d'une considération entièrement reliée à l'héroïne :

*À quoi atten-je donc ? s'il sçavoit mon oppresse,
Tantost il m'occiroit de sa main vengeresse*⁵¹.

Ce raisonnement souligne une certaine lucidité de la part de Scylla, mais surtout il montre une fois de plus que la jeune femme est condamnée à prendre une décision tragique. Nous lisons dans ces vers le groupe *main vengeresse*, tout à fait typique de la tragédie⁵², genre qui peut donc aussi influencer le style de la rédaction.

La figure qui s'épanouit dans le dernier remaniement de l'*Ovide moralisé* est, dès le début de la fable, celle d'une victime de l'amour et du destin : mue par des forces qui la dépassent, l'héroïne agit sous leur contrainte, tout en faisant preuve d'une capacité de réflexion importante. Elle reste ainsi consciente de l'acte qu'elle commet mais celui-ci est davantage présenté comme inévitable, et la responsabilité de la fille de Nisus est atténuée. Il faut d'ailleurs noter qu'après avoir tranché le cheveu de son père, la joie de Scylla n'est plus mentionnée, et seule subsiste l'absence de honte. L'acte s'accompagne en outre du vol des clefs, introduit par Deffrans, mettant définitivement à distance la folie, puisque la jeune femme apparaît comme une stratège pensant aux divers éléments nécessaires à la réalisation de son dessein⁵³.

Au terme de près de trois siècles de renouvellement, la Scylla de la dernière réécriture de l'*Ovide moralisé* ne partage plus beaucoup de points communs avec celle de la rédaction initiale. De femme cruelle et pleine de folie, l'héroïne est devenue victime de la Fortune mais capable d'un raisonnement sensé, lequel se réalise malgré la force d'amour contre laquelle elle ne peut rien. Au sein de la tradition imprimée, la transformation s'effectue selon des objectifs variés. Dans l'*editio princeps*, la fable est écrite en fonction des possibilités interprétatives engendrées par la figure et le semblant de retour au texte ovidien est, en fait, dû au propos tenu dans le discours herméneutique. Les *Métamorphoses* sont en revanche réellement utilisées dans le *Grand Olympe* ; dans celui-ci, de même que dans la mise en vers, les remanieurs ont porté attention à la protagoniste

51. — *Grand Olympe*, t. 2, fol. 40v°.

52. — Pour le xvi^e siècle, toutes les occurrences de ce syntagme répertoriées dans la base Frantext se lisent dans des tragédies.

53. — Dans le *Grand Olympe*, nous lisons : *Lors luy trencha le cheveil sans aulcune vergongne, et yssit joyeusement du palais à tout le cheveil de Nisus son pere en son giron* (t. 2, fol. 40v°) ; dans *Les Histoires des poètes* : *Sans crainte ou honte avoir, le cheveu d'or trancha, / Les clefs sous le chevet dextrement arracha. / Le poil en son giron avec les clefs emporte* (fol. 143v°).

en elle-même, chacun d'eux infléchissant son modèle afin d'en redessiner les caractéristiques et de donner davantage de profondeur à l'héroïne qui agit, comme chez Ovide, selon des principes contradictoires.